

8, place du champ de foire
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_11_11

L' an deux mille seize , le jeudi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 04 Novembre 2016

Présents : 21

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Distributeur
automatique de billets - Crédit
Agricole Charente-Périgord**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Le Crédit Agricole Charente Périgord a décidé de maintenir sur la commune de Mouthiers-sur-Boëme le distributeur automatique de billets et de le déplacer dans le local situé 8, rue de l'église, propriété de la commune. Toutefois, des travaux d'aménagement sont nécessaires et les frais occasionnés par sa réinstallation dans ce local seront pris en charge par les deux parties. La convention a pour but de préciser les engagements financiers de chacun. En tant que propriétaire, la commune est maître d'ouvrage de l'opération.

La totalité des travaux s'élève à 47 558,26 € TTC. Il est proposé que la commune participe aux travaux à hauteur de 20 000 €.

Vu le projet de convention de partenariat financier entre la commune et le Crédit Agricole Charente Périgord pour les travaux du local destiné recevoir le distributeur automatique de billets.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable à la convention de partenariat financier avec le Crédit Agricole Charente Périgord et sur les modalités de répartition financière pour la mise en place d'un distributeur de billet.
- DE VALIDER la convention d'occupation des locaux entre la commune et le Crédit Agricole Charente Périgord.
- DIT que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits dans le budget de la commune
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **23 NOV. 2016**

Le Maire

Michel CARTERET.

